

EN AVANT
ANNONCEZ

"LA BEAUCE"

Le journal rural le plus répandu dans la Province.

LA BEAUCE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

AUTONOMIE PROVINCIALE

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un An \$1.00
Six Mois 50
Trois Mois 25

L'abonnement est invariablement Payable d'avance.

Nos abonnés sont priés de nous adresser leurs remises par mandats poste (money-orders), traites sur Québec, ou en billets de banque par lettres enregistrées.

W. ARMAND, Propriétaire.

LETOURNEAU & LIZOTTE, Imprimeurs

CANADA,

Ste-Marie, Beauce, 19 décembre 1891

M. le sénateur Paquet est à la dernière extrémité.

L'hon. Wilfrid Laurier, le chef distingué du parti libéral dans la Chambre des Communes, adressera la parole dans le courant du mois de janvier à ses électeurs de Québec-Est.

C'est avec plaisir que nous apprenons qu'avec un permis spécial, obtenu par l'entremise de M. Hector Fabre, le ministre de l'Instruction publique en France, a permis à M. Joseph Landry de Québec de préparer son doctorat en médecine à Lille, France.

Nous donnerons la semaine prochaine à nos lecteurs tous les renseignements possibles sur les faits importants que nous allons avoir d'ici là à enregistrer. Nous voulons les tenir au courant de tout, spécialement de ce qui se rapporte à la mémorable crise politique que traverse à l'heure présente la province de Québec.

On se rappelle cette phrase célèbre publiée d'abord par *La Minerve*, en 1879, puis reproduite par tous les journaux conservateurs du temps :

"Le jeune homme qui représente la reine à Ottawa veut-il marcher sur les traces du forban qui la déshonora à Québec?"

Cette phrase ne donne qu'une faible idée des injures que cette presse vomit pendant des mois sur la personne de M. le gouverneur Letellier.

Et quand on songe que c'est cette même presse qui se scandalise aujourd'hui de la conduite de la presse libérale envers M. le gouverneur Angers!

Ah! que ce reproche ironique est bien de nature à faire regretter à la presse libérale la modération que lui commande le respect de nos institutions et de l'ordre public!

(De l'Electeur.)

Il se publie déjà dans notre comté un journal hebdomadaire. Nous différons souvent d'opinion avec nos confrères de "La Vallée de la Chaudière"; mais nous savons apprécier le courage, qu'ils ont déployé pour maintenir leur journal. Nous ne venons pas aujourd'hui leur faire, avec *La Beauce* une lutte sur le terrain commercial. Le vrai journaliste tend plutôt dans ses aspirations. Nous nous présentons aux électeurs du district, de Beauce pour remplir la lacune que crée chez nous l'attitude politique que vient de prendre notre confrère. Nous le répétons encore, ce n'est pas une lutte commerciale que nous entreprenons aujourd'hui contre "La Vallée". C'en est une des principes, une lutte que notre devoir nous impose, et dans laquelle nous ne faillirons point.

Si nos amis de "La Vallée de la Chaudière" allaient croire que nous voulions les combattre avec une entreprise commerciale, qu'ils se souviennent du vieil axiome "competition is the law of trade".

Nous regrettons de différer d'opinion avec notre confrère et notre voisin de la Vallée de la Chaudière, mais nous sommes forcés d'admettre, bien que nous ne soyons que peu enthousiaste, de M. Tarte, que le *Canadien*, de puis qu'il est à Montréal, est le journal le plus vigoureux et dirigé qu'on ait au pays.

"LA BEAUCE"

Nous offrons aujourd'hui au public du district de Beauce le numéro-prospectus d'un nouveau journal. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que dans les circonstances nous savons notre démarche devoir être appréciée d'avantage.

Le titre que nous donnons à notre feuille doit être bien long aux électeurs du comté de Beauce.

En effet, *La Beauce* est destinée à travailler dans les intérêts du beau comté dont elle porte le nom.

Nos lecteurs nous pardonneront si nous leur offrons d'abord le fruit de nos convictions et de notre travail sous une modeste apparence; mais nous les prions de ne point perdre de vue que notre journal apparaît dans l'arène, au moment peut-être de la rare française en Amérique, et qu'en bon patriote, il marchera fermement dans le sentier du devoir. C'est sur cela que nous nous basons pour déclarer, que si les écueils qui nous environnent sont nombreux, l'avenir nous apparaît tout de même, fort riant. Dans quelques mois, lorsque nous serons au plus épais de la mêlée pour soutenir de notre faible voix les intérêts franco-canadiens, nous nous jetterons dans la lutte avec un grand journal, qui fera honneur au comté de Beauce, et qui n'aura pour toute ressource, que l'amour de la liberté de notre pays, notre courage, notre foi inébranlable dans nos principes.

Naturellement la fondation d'un journal est un ouvrage délicat et difficile. Nous demandons pardon à nos lecteurs pour toutes les imperfections qui peuvent se trouver et qui sont dans notre premier numéro, dont la publication n'est décidée que depuis une semaine. Ils le feront, croyons-nous, avec d'autant plus de bonne grâce que nous sommes presque en état de leur promettre notre prochain numéro pour samedi, le 26 décembre.

W. ARMAND.

MISERABLE SEIDE!

Quelques heures seulement se sont écoulées depuis que nous avons écrit les articles que nos lecteurs trouvent dans d'autres colonnes, et déjà le crime que nous présentions a été commis.

Le misérable et vulgaire séide de Spencer Wood a accompli son œuvre inique et néfaste!

Contrôlé depuis trois mois par un petit groupe d'ambitieux sans vergo-

nes et sans dignité, obéissant aux ordres de ses maîtres d'Ottawa, poursuivant une vengeance vieille de douze ans, Monsieur Auguste Réal Angers, avocat et ancien juge de la cour supérieure, a démis ses aviseurs constitutionnels, mercredi 16 décembre, à 4 heures et 40 minutes de l'après midi.

Seize décembre 1891!
Voilà une date qui sera mémorable dans l'histoire politique de la province de Québec.

M. Angers a-t-il pensé à la responsabilité qu'il assumait aux yeux de la postérité quand il s'est décidé à accomplir son coup d'état?

A-t-il dans son cœur, encore un peu de l'amour propre et de l'orgueil dont toute sa vie il a fait preuve. Si oui, comment se fait-il qu'il ait consenti à passer devant les générations futures comme un despote aux petits pieds et comme un autocrate sans pudeur!

Ah! M. Angers, la postérité sera terrible dans ses jugements sur votre vie et vos œuvres! L'historien impartial barinera sur votre front ridé et sur votre figure où le dernier indice de la déshonneur a disparu, le stigmate de la honte et du déshonneur.

Car c'est un crime que vous venez de perpétrer: c'est un attentat sans nom que vous venez de commettre.

Avant le jugement de la postérité qui vous attend avec sa sévérité vengeresse, le peuple de la province de Québec dont vous avez méprisé les droits et les prérogatives, vous infligez dans quelques semaines le châtiment qui s'attache à votre iniquité.

Comment! En vertu de quelle loi et de quels précédents avez-vous agi? Serait-ce l'affaire Letellier?

Mais, jetez donc les yeux à deux ans en arrière, relisez vos discours d'alors, rappelez-vous les luttes que vous avez faites à de St Just! vous y trouverez la condamnation la plus complète de votre acte d'aujourd'hui.

Le parti libéral en vous voyant entrer à Spencer Wood avait bien raison de penser et de dire que vous n'acheveriez pas votre terme d'office sans mettre à exécution les projets de vengeance que vous entreteniez depuis douze ans dans votre cœur. Vous avez attendu quatre ans pour assouvir cette vengeance et cette haine.

Et dans quelles circonstances vous êtes-vous vengé?

Deux hommes nommés commissaires par vous ont profité de la maladie de leur président, M. Jetté, pour vous transmettre sournoisement un rapport condamnant le gouvernement. Avant même d'avoir ce rapport vous étiez décidé à renvoyer vos ministres; car vous avortissiez par télégraphe M. De Boucherville de se tenir prêt à être assermenté comme premier ministre. Il est parti de Montréal avec les commissaires Baby et David-on. Tous trois ont arrangé ensemble un gigantesque complot contre l'autonomie de la province de Québec; et quand cela a été fait, M. De Boucherville est resté à Ste. Anne de la Péraie chez le Dr Ross, pendant que les deux commissaires se rendaient à Québec pour accomplir, de concert avec vous, un crime politique sans précédent dans notre histoire.

Voilà ce qui a été fait. Le niez-vous?

Ah vous pensiez sans doute que ces odieuses machinations ne seraient pas découvertes et qu'ainsi l'impunité vous serait assurée! Détrompez-vous et préparez-vous au coup de cravache qui vous vient d'être épinglé la figure. Préparez-vous, misérable mannequin politique, à la vengeance impitoyable de tous les hommes d'énergie et aimant leur liberté et leurs droits constitutionnels, qui vont maintenant vous poursuivre jusqu'à ce que vous

ayiez expié le crime monstrueux que vous venez de commettre.

Nous allons vous suivre pas à pas dans tous les repaires où il vous plaira d'aller; et nous vous laisserons en paix, quand l'honneur de la province et des représentants en qui elle a confiance aura été vengé!

En plein empiètement

Voilà trois mois que MM. les juges Jetté, Baby et Davidson étudient un acte d'administration fait par des ministres responsables dans la province de Québec. Voilà également trois mois qu'ils sont en plein empiètement. En vertu de quelle loi, de quels précédents, de quelle autorité Messieurs Jetté, Baby et Davidson peuvent-ils se substituer à ceux que le peuple a élus à y a un peu plus d'un an? En vertu de quels principes constitutionnels peuvent-ils juger favorablement ou condamner des ministres qui jouissent d'une majorité de vingt-cinq voix dans la législature. Nous l'affirmons de la manière la plus catégorique: le peuple seul a le droit de juger, de condamner ou d'absoudre les représentants qu'il s'est choisis. Messieurs Jetté, Baby et David-on sont inamovibles: c'est nous qui les payons et nous ne pouvons pas même les attaquer s'ils font un acte qui ne nous convient pas.

Le gouvernement des auteurs, ce n'est pas eux qui en souffrent: leur personnalité est inattaquable. Nous seuls en subissons les conséquences.

Dans le cas actuel, il s'agit d'un subsidie que la législature a voté en faveur d'une compagnie de chemin de fer. Quel est le tribunal qui a droit de demander aux ministres un compte détaillé de l'emploi de ce subsidie? Serait-ce par hasard une commission royale, fit-elle composée de tous les magistrats, grands et petits qui président les tribunaux du pays! Non. Ce n'est pas la cour Suprême, ni la cour d'Appel, ni la cour Supérieure, ni la cour des Sessions de la Paix qui a voté le subsidie en question. Ce sont les députés élus pour aller représenter le peuple de la province dans la législature de Québec: ce sont ceux qui ont pris devant l'électorat l'engagement solennel de protéger ses intérêts et d'être de bons et fidèles gardiens des deniers publics.

Eux seuls ont le pouvoir, le droit et le devoir de demander aux ministres ce qu'ils ont fait de l'argent qui a été mis à leur disposition par la chambre.

Si après avoir entendu les explications nécessaires, les députés deviennent d'opinion que les deniers ont été bien employés, ils se prononcent en conséquence. S'ils sont d'avis contraire, ils le disent encore.

Pais quand le terme du parlement expire, le peuple est là pour réviser les décisions, les votes et les jugements de ses représentants.

S'ils ont donné leur confiance à un gouvernement qui n'en était pas digne, il est libre d'être d'autres députés. S'ils ont condamné un cabinet qui faisait son devoir, il peut encore remédier au mal en votant contre eux. En un mot l'électorat est le tribunal qui doit se prononcer en dernière instance sur les actes de ceux qui administrent ses affaires. Ce droit lui appartient parce que c'est lui qui paie les impôts nécessaires au fonctionnement de la machine gouvernementale. Lui seul, il a le droit de demander à ses élus pourquoi ils ont voté tel ou tel subsidie en faveur de telle ou telle entreprise, et les députés seuls ont le droit d'exiger qu'il leur soit rendu compte jusqu'au der-

nier centin de l'argent qui a été voté.

Voilà la vraie doctrine constitutionnelle. Il n'est pas un homme sérieux qui tentera de contredire un iota de ce que nous affirmons.

Les juges Jetté, Baby et Davidson sont donc en plein empiètement, et le Lieutenant-Gouverneur, en leur demandant de se substituer à l'autorité populaire, a commis une iniquité pour mieux servir les intérêts de son parti et les siens propres.

Quel que soit le rapport de la Commission, qu'il soit favorable ou défavorable au gouvernement, nous disons que la législature de Québec se doit à elle-même de le jeter au panier et de se prononcer sur l'affaire de la Baie des Chaleurs tout comme si la Commission Royale n'avait jamais existé. Le tribunal qui a été constitué il y a trois mois, de par l'autorité d'un avoué partisan politique, est une insulte à la législature et à l'électorat, et nous leur demandons de le récusier péremptoirement.

Nous sommes prêts!

Le fonctionnaire fédéral qui trône à Spencer Wood est, nous disent ses intimes et ses amis politiques, décidé à démettre ses aviseurs constitutionnels et à jeter la province de Québec dans le tourbillon d'une lutte électorale, et cela quel que soit le rapport de la commission royale. Nous protestons à l'avance contre cette indignité, contre ce crime de lèse-constitution, et nous demandons à la population du district de Beauce de se tenir prête à protéger l'arche sainte de nos libertés contre la main sacrilège qui tentera d'y porter atteinte.

Quant à nous, nous attendons la bataille avec impatience. Nous avons hâte de demander à l'électorat s'il est disposé à renoncer au gouvernement responsable que les pères du parti libéral lui ont obtenu de l'autocratie anglaise au prix de tant d'efforts et de sacrifices sans nombre.

Nous voulons lui demander si, au déclin du dix-neuvième siècle, sur cette libre terre d'Amérique, il souffrira qu'un fonctionnaire salarié du gouvernement fédéral substitue son autorité à celle des représentants qu'il s'est légitimement choisis.

Sous la dictée de ses chefs d'Ottawa M. Angers a voulu traîner ses aviseurs constitutionnels devant une Commission Royale. Il s'est constitué leur accusateur, lorsqu'il eut dû être leur défenseur, et il a voulu leur infliger l'humiliation d'un procès devant un tribunal incompétent et sans juridiction.

Vous avez applaudi, messieurs les bleus, à cette conduite et à ces procédés; vous avez battu des mains lorsque ces actes arbitraires ont été perpétrés; vous vous êtes faits les complices du bureaucrate de Spencer Wood, et vous avez encensé les hommes politiques sans pudeur qui ont, à Ottawa, ourdi contre nous la conspiration machiavélique dont M. Angers s'est volontairement constitué l'agent..... C'est bien! Mais vous avez joué votre partie. A nous maintenant de jouer la nôtre!

La Commission Royale a été un fiasco pour vous et pour le lieutenant-gouverneur. L'humiliation dont vous vouliez nous couvrir retombe plus particulièrement sur lui et généralement sur tout votre parti.

Mais ce n'est pas tout. A notre tour maintenant de vous traîner pieds et poings liés comme des criminels devant un tribunal que vous cherchez en vain à tromper et à égarer. C'est au peuple, ce juge souverain de ceu-

qui régularisent ses libertés que vous serez appelés à rendre compte de vos méfaits, et c'est devant lui que nous vous traduisons.

Pour vous nourrir de l'apre jouissance de mettre votre parti à la tête de la province, vous méprisez ses droits les plus certains, vous prostituez la constitution qui la régit et vous soutenez aveuglément un homme qui joue à l'arbitraire et à la dictature. Le jour de la rétribution n'est pas loin et cette rétribution sera éclatante, complète et inexorable!

Vous entendez bien M. Angers: donnez-nous des élections; démettez vos ministres, puisqu'il vous plaît de faire fi de la loi, des précédents et de la constitution. Mais vous et votre parti allez avoir la lutte chaude, car nous sommes prêts!

Les Tatonnements de M. ABBOTT

Il est évident que l'avortement n'a pas été pratiqué sur M. Abbott pour le faire accoucher d'un cabinet. Voilà deux mois et plus que tous les ministres fédéraux ont remis leur démission entre ses mains. Le héros du scandale du Pacifique est décidé à retarder indéfiniment la reconstruction de son ministère; et savez-vous pourquoi? Parce qu'il a plu à son valet de Spencer Wood de mettre la province de Québec en état de crise. C'est une drôle de chose, n'est-ce pas, de voir le premier ministre du Dominion attendre, pour prendre action sur une affaire exclusivement fédérale, que telle ou telle autre question n'interressant qu'une province en particulier, ait été réglée? C'est là une anomalie, un non-sens qui est loin d'inspirer à l'électorat de la confiance et du respect pour la constitution politique sous laquelle il vit.

Mais il y a plus.

Les tatonnements de M. Abbott proviennent une fois de plus que le lieutenant-gouverneur de Québec reçoit ses inspirations d'Ottawa et que l'affaire de la Baie des Chaleurs n'est pas autre chose qu'une odieuse conspiration ourdie contre le cabinet Mercier et contre l'autonomie de la province de Québec. Cette conspiration a été tramée sourdement dans les couloirs de la Chambre des Communes et mise à exécution par un pantin politique qui exécute fidèlement les ordres pour favoriser son avancement futur.

Afin de faire diversion aux enquêtes qui ont mis à nu durant la dernière session fédérale, la pourriture ou fermentation que le parti conservateur contenait mêlée à ses éléments, on a soudoyé C. N. Armstrong; l'enquête illégale et inconstitutionnelle des vieillards malfaisants du sénat a été instituée et le cabinet Mercier a été mis en accusation.

Quelle a été la conséquence?

M. Angers a pris la responsabilité des accusations portées contre ses aviseurs; il a paralysé leur action administrative et il les a entraînés à son tour devant un tribunal incompétent. Pendant ce temps, vingt-cinq mille dollars de l'argent de la province ont été dépensés pour payer les frais de la commission royale, toutes les affaires ont été arrêtées, toutes les relations de la société ont souffert des dommages considérables.

Jusques à quand cela durera-t-il?

Aussi longtemps qu'il plaira au politicien vindicatif de Spencer Wood de tenir la province en servage. Cette situation anormale se maintiendra jusqu'à ce que le peuple revendique ses droits, ses libertés et ses privilèges.

Québec-Est

LA PREMIERE PROTESTATION

Demain à St-Roch de Québec, la première protestation publique contre le coup d'état du Czar...

C'est demain que cette voix grave et inexorable se fera entendre pour la première fois depuis la date néfaste du 16 Décembre 1891.

Nous sommes heureux que ce soit le patriotique faubourg St-Roch qui prenne la première initiative de cette revendication nationale.

L'assemblée de St-Roch sera suivie d'une manifestation d'enthousiasme et au si solennelles. L'hon. M. Mercier va parcourir la province en triomphateur...

UNE LETTRE IMPORTANTE

Les commissaires Baby et Davidson ont apporté mardi dernier au lieutenant gouverneur en même temps que leur rapport personnel sur l'affaire de la Baie des Chaleurs...

son épouse une lettre qu'il a ensuite signée, cachetée et confiée à ses deux collègues qui partaient le lendemain pour Québec...

Le président de la commission royale dit dans cette lettre importante qu'il ne pouvait approuver les conclusions de ses deux collègues...

M. Mercier a demandé hier, jeudi, à M. Angers, copie de cette lettre du jure Jetté. C'était un acte de justice auquel il avait droit.

Nous dénonçons cette conduite arbitraire à l'opinion publique et nous lui demandons de la condamner avec la plus grande sévérité.

Quebec-Ouest

Nous sommes heureux d'annoncer que notre ami, M. John Jordan, rédacteur en chef du Daily Telegraph de Québec a accepté le candidature officielle...

Littérature

LES CENT SOUS DU GENDARME

L'illustre amiral hollandais Ruyter ga dait à la place d'honneur, dans son salon, ses humbles habits de mousse. Sixte Quint portait, encastré dans la croix d'or pontificale, le dernier sou que lui avait donné un pauvre enfant...

Bacholard, maintenant établi à Paris, à la tête d'un gros commerce de nouveautés, qu'il dirige avec son associé Bourdalin, Bacholard, heureux époux et bon père, riche et considéré dans son quartier...

Venu à l'âge de vingt ans de Marseille avec l'intention de conquérir Paris, il avait, sans trop de peine, conquis une place de commis à dix-huit cents francs au magasin du Louvre.

Bourdalin appartenait à l'espèce de commis fashionables; le soir venu il s'habillait avec élégance et fréquentait les cercles Bacholard, lui, passait régulièrement ses soirées à erier sous le balcon de la Dalciée et à regarder à travers les devantures éclairées, le comptoir où il se voyait déjà assis aux côtés d'Estelle.

Les choses allèrent ainsi longtemps; puis, un beau jour, Marius se dit qu'un commis marseillais pouvait bien prétendre à la main d'une Parisienne, même opulente, et, un beau dimanche, il se risqua. Ah! messieurs, quelle déroute! On le mit presque à la porte.

Il courut conter sa peine à son ami Bourdalin; mais celui-ci était, de son côté, dans une disposition d'esprit absolument macabre; la veille, dans un cercle où, sur sa belle apparence, on lui faisait quelque crédit, il avait perdu trois mille francs, dont il n'avait pas le sou.

Le contact de deux guignons les double l'un par l'autre. Il était déjà vaguement question de corde, de revolver et de charbon, lorsque Bourdalin eut une inspiration. Il y avait encore un espoir. Un de ses amis de Bordeaux venait de gagner trente mille francs à Monaco. Pourquoi n'aurait-il pas le même bonheur?

Oui, au fait, pourquoi? Un Marseillais et un Arlésien ne pouvaient-ils pas rattrapper la banque, quand un simple Bordelais lui avait, à lui seul, enlevé quinze cent louis?

On battit le rappel de tous les côtés on emprunta, on inventa pour la famille des "carottes" ingénieuses. Et l'on réussit à réunir huit cents francs.

Munis de cette somme et d'un congé de huit jours, les deux amis prirent le train et débarquèrent le lendemain à Monté-Carlo. Il fut convenu qu'ils prendraient chacun la moitié du capital et opéreraient séparément; on partagerait ensuite le gain.

En vertu du traité, Bourdalin et Bacholard ne firent qu'un bond du chemin de fer au Casino, et prirent immédiatement position l'un à une table de roulette, l'autre à une table de "trente-et-quarante".

Une seule chose les agaçait: dix-huit mille francs chacun, ce n'était pas un chiffre. La vingtaine ronde aurait mieux fait. Et de fil en aiguille, ils s'allumèrent, les compères décidèrent, d'un commun accord, d'aller enlever quatre nouveaux billets de mille à cette bécasse de banque.

Le partage ayant été fait, ils rentrèrent dans la salle.

Bourdalin reprit sa place au "trente-et-quarante". Mais la bonne file de banque se défendit et se défendit même si bien qu'elle battit complètement Bourdalin. Au bout d'une heure, l'infortuné était radicalement dépoillé.

— Heureusement, se dit-il, Bacholard à sa part!

Il se leva et alla à la rencontre de Bacholard. Il l'aperçut qui venait à lui. Tous deux s'abordèrent et échangeèrent la même phrase:

— Passe-moi trente mille francs!

Il y eut un moment de stupeur. Tous deux fouillèrent désespérément leurs poches. Chaque fois qu'ils y trouvaient une pièce de monnaie, ils la mettaient dans un chapeau. Ils firent le total. Il y avait quatre francs cinquante.

Impossible d'atteindre cet indispensable "minimum" de cent sous qui leur apparaissait comme le symbole de l'espérance. La rage et le dépit dans l'âme, tous deux restaient ainsi, se posant cet interrogatoire sans réponse:

— A qui emprunter dix sous?

Tout à coup, Bacholard eut une inspiration.

— Attends-moi là! dit-il. Il sortit, resta cinq minutes absent et revint en faisant miroiter une pièce de cinq francs aux yeux de son compagnon stupéfait.

Sans s'arrêter, sans donner une explication à son ami, il se dirigea vers une table de roulette. La balle partait; il jeta la pièce sur le 19. Le 19 sortit.

Au moment où le Casino formait la pièce de cent sous avait fait des petits: ils avaient quatre-vingt-mille francs.

Quand ils sortirent, à moitié assommés par ces alte natives de joie et de désespoir, Bacholard parut sonder avec soin l'obscurité.

— Que cherches-tu? demanda Bourdalin.

— Parbleu! je cherche le gendarme; Méséricorde, il est parti.

— Que me chantes-tu là? quel gendarme?

— C'est vrai, je ne t'ai pas dit. Tu ne te doute pas de la manière dont je me suis procuré ces bienheureux cinq francs. Tiens cette pièce bénie que j'ai mise à part...

Ah! non, par exemple. Au fait, comment as-tu fait?

— C'est indigne, mon cher. J'ai dit au gendarme de planton: "Mon ami, avez-vous une pièce de cent sous pour de la monnaie?" Il m'a répondu: "Oui," et m'a tendu la pièce. Je l'ai prise et lui ai mis délicatement les quatre francs cinquante dans la main. Tandis qu'il les comptait, j'ai gravi le peron, et j'étais en haut quand il m'a crié: "Mais, monsieur, il n'y a que quatre francs cinquante!" Alors, j'ai pris un air royal et j'ai répondu: "Ça ne fait rien mon ami! Je l'ai laissé là, abusardi et je suis rentré. Et maintenant, il faut que nous le retrouvions... car nous allons lui faire une part."

— Certes! Bon gendarme!

La recherche fut laborieuse, mais elle aboutit, et le gendarme, qui croyait avoir été "refait" de dix sous fut bien étonné quand il reçut d'une main inconnue cinquante centimes et cinq mille francs.

Quand à Bacholard Bourdalin, ils prirent tous deux un intérêt dans la maison de Mme Bécot. Bacholard épousa Estelle. Et quand ses enfants lui demandent ce que signifie cette pièce de cinq francs si bien encadrée il leur répond:

— C'est avec cela que j'ai commencé; vous voyez où mènent le travail et l'économie!

GEORGES PRICE.

A L'ŒUVRE ET A L'ÉPREUVE

Sous ce titre fort expressif vient de paraître, à notre avis, l'une des productions les plus remarquables et les plus neuves de la littérature canadienne. Ce roman — car c'en est un — d'une forme si pure, et pour le fond, si national, a pour auteur Laure Conan, écrivain gracieux, personnel et déjà fort apprécié dans nos lettres, mais dont le talent ne s'était jamais encore élevé aussi haut.

Certes, ce n'est pas dans un article de journal que l'on peut espérer donner une idée de la valeur de ce beau livre. Il faut tout lire pour en goûter pleinement la saveur et le charme.

"A l'œuvre et à l'épreuve" est un roman historique par le fond et la conduite et des événements; mais il tient aussi du roman intime par l'analyse du cœur et ces aspirations incessantes vers l'idéal religieux, cette tendance générale du temps et qui caractérise tous les acteurs de notre drame.

L'autour nous reporte aux origines de la Nouvelle France et en nous conduit au spectacle de l'établissement de la colonie, elle veut surtout mettre en lumière le dévouement et le zèle apostoliques de ces grands missionnaires qui ont nom Brébeuf, Jogues, Lallemand, Brassard et autres. C'est l'époque d'une foi et d'un patriotisme que l'histoire ne reverra plus.

Nous sommes au début du grand règne. Richelieu vient d'entrer en scène et sous sa main puissante le commerce extérieur et les colonies vont pénétrer l'élan. Henri IV dormant, dans ses rêves de gloire, l'avenir réservé au grand pays découvert par Cartier l'a déjà salué du nom de Nouvelle-France. Champlain vient de fonder Québec. Depuis des années déjà, ce noble fils de la France est à "l'œuvre et à l'épreuve". Nous sommes en 1625. Poussé par cet instinct mystérieux qui annonce dans le

cours de tous les âges sa haute mission civilisatrice, la France rêve la conquête des âmes comme celle d'un empire, sur les bords du St. Laurent. C'est pourquoi à côté du colon et du soldat, l'on voit apparaître le missionnaire et il se produit c'est comme une poussée où les plus grands noms de l'époque, les âmes les plus ferventes, sont mêlés aux événements.

De 1625 à 1649, la trame du roman est intimement liée aux faits les plus importants de la colonie et ce que l'on appelle couleur locale est si fidèlement observé par l'écrivain que sans en être prévenu, le lecteur ne pourrait pas soupçonner la fiction. C'est là l'un des plus grands mérites de cette composition si imposante, si belle d'ailleurs. Placez ce roman au milieu de l'œuvre de Garneau ou de Ferland et vous croirez lire une épisode authentique de notre histoire nationale. Que de travail, de lectures bien faites et la a dû coûter!

Mais il faut un héros pour personnifier l'esprit de sacrifice poussé jusqu'aux dernières limites, le dévouement et les travaux de nos premiers missionnaires. Toutes les conditions se réunissent dans la personne de Charles Garnier, type accompli du héros chrétien; Charles Garnier, jeune, intelligent élevé dans l'opulence et sortant de l'une des premières familles de France. Les relations ne s le montrent comme possédant une telle distinction, une telle séduction dans toute sa personne que les sauvages eux-mêmes en sont frappés. Bien avant de se sentir appelé à l'état religieux, il nourrit une vive affection pour une jeune fille, sa sœur adoptive qui le chérit également depuis son enfance. Le père de Charles Garnier appartient à la magistrature et est un vieil ami de Champlain Giséle et Meland — c'est le nom de l'héroïne — descendant, elle, de l'une de ces nobles familles si considérées autrefois en France et qui ont joué un si grand rôle au temps des parlements. Elle a 16 ans et vient de quitter Poitiers pour aller à l'école de la célèbre abbaye. M. Garnier a trois fils, mais les deux premiers étant passés au cloître de bonne heure, Charles, le dernier, lui reste et c'est sur lui que se fondent toutes les espérances du magistrat. Va sans dire qu'il héritera de sa fortune comme de son nom et que la gracieuse pupille, brillante comme une aurore et qui chante tout le jour, lui est destinée.

De fait, pendant certains temps, les rêves du sévère et bon magistrat et ceux de son épouse vont se confondre avec ceux des fiancés eux-mêmes. Tout sourit à la fois à ces deux jeunes gens adorés sur le front de qui la destinée semble avoir écrit ces trois mots si rares ensemble: beauté, fortune, grandeur! Au reste, jamais plus noble amitié exista-telle. Tout est vrai, pur, élevé. L'on sent l'empreinte naturelle d'une éducation qui, alo s, devait polir sans élever et dont l'ensemble donne tant de ressort et de force aux âmes. Voilà le rêve humain tout désiné. Mais Dieu avait bien d'autres dessein. Charles Garnier, après avoir visité l'Italie et passé les fêtes de la grande semaine à Rome, arrive à la maison paternelle, déterminé à se faire religieux, lui aussi, à l'exemple de ses deux frères.

Le deux chapitres consacrés à la description de cette lutte si terrible où il renonce formellement au monde et à Giséle sont parfois déchirants. Le tableau de la f. l'aize, au bord de la mer, ce le du jardin, à Bois Belle, sont faits de main d'ouvrier. Jamais l'artiste n'a montré plus de ressources. L'imposant spectacle de la mer, la promenade au jardin ajoutent à la profondeur et à la poésie du sentiment. Telle est pour ainsi dire, l'entrée en matière de ce beau poème et l'honneur de nos premiers missionnaires. Charles Garnier devient jésuite et prêtre de Dieu. Il devient missionnaire.

Désormais toute la vie et les œuvres du héros révéleront de la manière la plus fidèle celle de ses compagnons qu'il va rejoindre. Elles seront le type, l'incarnation du dévouement et du

sacrifice apostoliques, dans les missions du Nouveau-Monde.

La dernière partie raconte en détail, les voyages, les souffrances et en général l'œuvre si pénible de l'évangélisation des sauvages jusqu'au moment où Brébeuf, Jogues et Lallemand disparus il tombe, à son tour, en ceignant son front de la couronne du martyr...

Mais, pendant ce temps que fait Giséle, la fiancée inconsolable?

Pendant que Charles Garnier est dans les missions, elle est demeurée avec ses parents adoucis. Elle les assiste à leurs derniers moments et, se voyant, à la fin, seule sur la terre, elle s'en va consacrer le reste de sa vie à Dieu, dans la solitude du Carmel.

Tel est en résumé ce nouveau roman qui nous fait assister au travail de l'Eglise naissante parmi les infidèles de la Nouvelle France. Tous les personnages du temps y font leur apparition depuis Champlain à Montmagny et ajoutent un singulier intérêt à l'ouvrage.

C'est écrit sobrement et avec une pureté de diction, une élégance, une correction irréprochables. Et que dire maintenant de la noblesse et de l'élevation si grande du sentiment? A cet égard, son livre est non seulement une très belle production littéraire, c'est encore un livre plein de vérité, de patriotisme et de foi religieuse. C'est dans son ensemble une note vibrante et haute dans le concert des lettres canadiennes et qui résonnera toujours harmonieusement à l'oreille de ceux qui aiment à associer le bien au beau, dans une commune admiration.

UN AMATEUR.

NOTRE ETABLISSEMENT

Dans quelques jours notre bureau sera organisé. Nous prions tous nos amis et tous nos correspondants d'adresser leurs lettres pour la rédaction à W. Armand, Ste-Marie et les correspondances pour l'administration à Létourneau & Lizotte, Ste-Marie.

Notre bureau est établi au 113, rue Principale, à l'ancien bureau de MM. Taschereau & Taschereau, avocats.

L. MORENCY & FRERE,

SCULPTEURS ET DOREURS

113, Rue St-Joseph

ST-ROCH.

SPÉCIALITÉ de Miroirs dorés, en Bronze, Argent oxydé, etc.

Dessins de tous genres fait sur application. Moulures pour cadres, dorés, argentés, découpés à jour, en Bronze, Chêne, Blancs, etc. etc.

Gravures, Aquarelles, Fac-simile de couleurs à l'eau de tous genres. Ouvrages en bambou: Chevalets, Ecrans, Tables, Porte-musique, etc.

Le tout à 25 % de Réduction pour le temps de Fêtes

TELEPHONE 21

Tailleur à la Mode.

Allez chez Geo. Breton pour avoir un habit bien coupé et promptement exécuté.

GEORGE BRETON,

Tailleur,

84, RUE ST-EUSTACHE, QUEBEC.

GRAND AVANTAGE

—o POUR O—

Les fetes de Noel,

Et du Jour de l'An.

ACHILLE LAMONDRY,

MARCELA

SAINTE-MARIE, LA BEUCE.

Au moment où nous mettons sous presse le nouveau cabinet n'est pas encore formé à Québec. Les bleus sont partis en guerre les uns contre les autres.

On a offert, paraît-il, des portefeuilles au juge Routhier, à M. Fitzpatrick.

Le cynique Murphy veut être ministre. Quant à M. L. P. Pelletier nous ne croyons pas que le député de Dorchester se soumette à l'humiliation d'accepter un siège dans le cabinet DeBoucherville Casgrain.

—000—

Les cent jours

Nos lecteurs savent qu'elle est la période de l'histoire de France à laquelle on a donné le nom de Cent jours : c'est celle qui commença au retour de Napoléon Ier de l'île d'Elbe et qui finit à la bataille de Waterloo.

Et nous aussi, habitants de la province de Québec, nous avons nos cent jours ! Ils ont commencé le 7 septembre, jour où le lieutenant-gouverneur Angers écrivit au Premier Ministre, l'informant que, de son autorité privée, il lui enlevait presque tous ses privilèges officiels et qu'il mettait le cabinet tout entier en accusation devant une Commission dont il lui faisait connaître les membres.

Alors commença une crise qui s'est prolongée jusqu'à présent, mais qui doit finir aujourd'hui ou demain, à ce qu'on dit. Elle aura donc duré exactement cent jours.

Où, pendant cent jours, c'est-à-dire pendant près d'un tiers d'année, une grande contrée britannique, habitée par un million et demi d'habitants intelligents et qui renterme une des métropoles commerciales du Nouveau-Monde, aura eu de ses machines gouvernementales à certains égards la plus importante — complètement immobilisée, parce que telle était la volonté d'un fonctionnaire nommé par un autre gouvernement.

O beautés des institutions britanniques ! on ne saurait dire de vous de quoi Napoléon le Grand disait de la République française, " qu'elle est comme le soleil : aveugle qui ne la voit point ". Non, sans être soupçonné de cécité, on peut bien ne pas vous voir, parce que ces beautés, quelles qu'elles soient, sont éclipsées par l'astre splendide qui brille sur la République voisine.

LA PATRIE.

—000—

LA DICTATURE

Impression à Montréal et à Québec

OPINION DE NOS AMIS

La victoire finale pour nous

Montréal, 18.—Le coup d'état perpétré hier après-midi, à Québec, par l'autocrate de Spencer Wood, a plongé toute la province et spécialement notre bonne ville de Montréal dans la plus intense des excitations.

Au coin des rues, dans les magasins, partout, on ne s'aborde qu'avec des solutions politiques et on ne parle que de la crise. L'acte arbitraire du lieutenant-gouverneur est diversement apprécié, mais, généralement, il est dénoncé avec indignation.

Rarement on a vu autant de bruit de guerre.

Un certain nombre de libéraux importants sont unanimes à déclarer que l'action du lieutenant-gouverneur est inqualifiable et insupportable.

LEURS OPINIONS

M. R. DORVILLE, MINISTRE DE LA JUSTICE

Je suis d'opinion que toute la procédure faite par le lieutenant-gouverneur est inconstitutionnelle, car il a agi sans autorité, car il a été forcé par Ottawa pour faire un coup aussi pendable.

Ce n'est qu'après qu'il aurait été bien constaté que les chambres ne pouvaient pas faire justice des faits mis à charge des ministres que le lieutenant-gouverneur aurait pu employer le procédé extraordinaire auquel il a eu recours et virtuellement ignoré la constitution et la représentation populaire.

Il est bien certain et tout démontre à l'évidence que l'action du lieutenant-gouverneur a été prise, après mûre délibération de la part du gouvernement fédéral, pour anéantir toute opposition au gouvernement d'Ottawa et pour s'assurer de la représentation du Bas-Canada par tous les moyens possibles. Les conservateurs savaient parfaitement qu'avec une majorité adverse à Québec il leur était impossible de se maintenir au pouvoir à Ottawa.

Les faits divulgués par l'enquête faite devant le sénat relativement à cette affaire de la Baie des Chaleurs étaient certainement de nature à provoquer une nouvelle investigation dans l'intérêt de la Province de Québec. Mais à moins d'admettre que les chambres et l'électorat étaient incapables de juger et de protéger leurs intérêts, on ne peut reconnaître la constitutionnalité des procédés adoptés par le lieutenant-gouverneur Angers sous les ordres et l'inspiration du gouvernement en voie de construction à Ottawa ; on ne peut pas non plus accepter comme raisonnable et constitutionnel le renvoi d'un ministre appuyé par la majorité de la représentation, sur un rapport incomplet et insuffisant, sans en rien communiquer aux Chambres et avant même qu'il eût en le temps de le lire ou de l'apprécier.

De son autorité privée, M. Angers se substitue au ministre qu'il supprime et à la chambre dont il méprise l'autorité et ignore le rôle constitutionnel.

D'après la manière de procéder du lieutenant-gouverneur, il est évident que le renvoi de M. Mercier avait été résolu d'avance et que la Commission Royale n'était qu'un palliatif pour donner une apparence de légalité à l'arbitraire décision de M. Angers.

Je crois fermement qu'une enquête régulière et constitutionnelle faite par la Chambre aurait pleinement satisfait l'opinion publique.

M. L. F. BEIQUÉ, AVOCAT

Comme tous les hommes impartiaux, je suis d'opinion que la conduite du lieutenant-gouverneur est inconstitutionnelle.

J'ai suivi toute l'enquête à Québec et je ne puis comprendre en aucune façon comment certains commissaires ont pu trouver, dans la preuve, matière à incriminer le gouvernement.

Il est acquis que le nouveau cabinet ne possède pas la confiance des chambres et que cela provoquera nécessairement des élections générales sous un assez court délai.

Je suis profondément convaincu que les libéraux sortiront triomphants de la prochaine lutte et que M. Mercier montera au pouvoir avec une forte majorité.

M. J. X. PERRAULT

Toute l'affaire de la Baie des Chaleurs n'est qu'une odieuse conspiration pour écraser et anéantir les libéraux ; j'attends avec anxiété le manifeste que doit lancer M. Mercier.

M. R. PRÉFONTAINE, ECHEVIN ET DÉPUTÉ DE CHAMBLÉ

A mon sens, l'action du lieutenant-gouverneur est une indignité et je crois que jamais pareille chose ne pourrait arriver dans un pays constitutionnel.

Nous aurons des élections avant longtemps et nos amis peuvent être assurés que nous balayerons la province.

M. CALIXTE LEBEUF

La conduite du lieutenant-gouverneur Angers dépasse les bornes de mon imagination. Je suis convaincu qu'Angers n'a pas agi seul, mais qu'il a été forcé par Ottawa pour faire un coup aussi pendable.

Si encore, le lieutenant-gouverneur s'était borné à renvoyer ses ministres, il en aurait peut-être eu le droit, étant donné qu'on n'a pas de constitution ; mais de quel droit peut-il se prévaloir pour appeler un conservateur à former un gouvernement, quand les Chambres n'ont pas été appelées à se prononcer sur cette affaire de la Baie des Chaleurs et quand l'Assemblée législative n'a rien fait pour mériter la défiance du lieutenant-gouverneur.

M. Angers ne peut pas prendre un avis ailleurs que dans la majorité et en prenant M. de Boucherville, il insulte les chambres et spécialement l'Assemblée législative.

Les Anglais, qui détestaient M. Mercier à cause du règlement des biens des Jésuites, retourneront à lui en grand nombre à cause de la conduite indigne d'Angers.

La lutte va être immédiate et terrible ; tous les libéraux vont se ranger comme un seul homme autour de M. Mercier, non pas peut-être à cause de lui personnellement, mais à cause des principes qui valent toujours mieux qu'un homme.

Nous ferons la guerre sur une question de principes pour tâcher d'obtenir enfin un gouvernement qui soit réellement responsable.

Nous saurons si c'est le peuple qui doit gouverner dans chaque province où si c'est Ottawa qui doit gouverner les provinces. C'est le peuple qui paie et lui seul a le droit de demander compte de l'argent dépensé inutilement ou inutilement.

Il faut savoir si nous pouvons gouverner nous, les libéraux — Autrement, on se servait du conseil législatif, aujourd'hui on se sert du lieutenant-gouverneur et demain on se servira du gouverneur pour nous chasser.

M. R. DANDURAND

Les événements d'hier nous disent que ce qui doit se produire maintenant, c'est la lutte à courte ou à longue échéance. Je ne doute pas de l'issue de la lutte, car dans la bataille de nos adversaires malgré les forces du gouvernement fédéral, malgré les fonds inépuisables à leur disposition, malgré le courant protectionniste, etc. Il est indubitable que nous serons plus forts dans la lutte provinciale, puisque nous avons les deux tiers des députés en possession de comtés.

J'ai vu hier et ce matin les chefs libéraux du comté d'Iberville et il sont prêts à se mesurer avec leurs adversaires.

M. C. A. Geoffrion, C. Beausoleil, député, L. P. Brodeur, député, et une dizaine d'autres que nous avons vus à la dernière heure nous ont tous parlé dans le même sens.

Québec, 18.—L'honorable M. Mercier a envoyé hier, un mémoire à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, demandant l'original ou la copie de la lettre adressée au lieutenant-gouverneur par le juge Jetté. Le lieutenant-gouverneur a refusé l'une et l'autre, considérant la lettre du juge Jetté comme une communication personnelle.

La réponse de M. Mercier au lieutenant-gouverneur n'est pas encore prête. Les membres de l'ancien cabinet ont tenu conseil chez M. Mercier, pesant avec soin chaque paragraphe de cette réponse.

A Québec, tout le monde croit que M. Mercier n'acceptera pas son renvoi, à moins qu'il n'y ait contre lui un rapport unanime de la Commission, et qu'il considérera l'intervention du lieutenant-gouverneur comme le résultat d'une conspiration contre son cabinet.

La réponse de M. Mercier au lieutenant-gouverneur sera prête cette après-midi, vers les 3 heures.

L'hon. M. de Boucherville est descendu, à midi, à l'hôtel St. Louis. Après avoir enregistré son nom il s'est enfermé dans son appartement, refusant positivement de donner toute espèce de renseignements.

On dit, sur la foi de personnes bien renseignées, qu'il s'était rendu en voiture à Spencer-wood résidence officielle du lieutenant-gouverneur, à l'instant même où il était descendu du chemin de

fer du Pacifique Canadien, entré ce matin en gare de Québec à 10 heures.

(plus récent)

La rumeur tendant à dire que M. Mercier n'acceptera point sa démission et demandera l'intervention de quelqu'un est de la pure fantaisie. M. Mercier lancera ces jours prochains un manifeste au peuple de la Province de Québec.

Dimanche aura lieu à St. Roch, Québec-Est, le boulevard des amis de la liberté et des champions des droits du peuple, une immense assemblée de protestation où nos amis adresseront la parole.

M. DeBoucherville sera probablement asservement aujourd'hui comme premier ministre. M. Angers peut dire qu'il est chef d'une heureuse famille ; car il va prendre les trois quarts de son ministère parmi ses parents. Les ministres probables seront T. C. Casgrain, Nantel, Leblanc Hall, Flynn et Chapais.

Les amis de M. E. J. Flynn tremblent pour leur fûtiche ; car il n'est pas encore dit-on, dans son cabinet de ministre de la Couronne. C'est une course au clocher : des ministres d'un jour, il y en a, en voulez vous, en voilà !

Québec, 18.—L'Electeur de ce matin publie la correspondance entre le Czar et M. Mercier. La dernière lettre de M. Mercier est le plus bel éreintement qui pouvait être servi à l'autocrate Angers. Il y est dit entre autres choses :

" Je vous dénonce à l'opinion publique, de qui vous relevez comme les autres, et j'espère que le jour n'est pas éloigné où les représentants du peuple, représentant le pouvoir dont vous les avez privé temporairement, vengeront la constitution violée par vous, qui aviez juré de la protéger "

OBITUAIRE

C'est avec regret que nous avons appris la mort de l'hon. sénateur Baillargeon. Fen le sénateur Baillargeon représentait la division de Stadacona depuis 1878 à la Chambre Haute. Il était le père de M. le comte de St. Paschal et le beau-père du Dr. J. E. Fortier, percepteur du revenu à Québec.

Le sénateur était âgé de 80 ans. Nos condoléances à la famille.

NOTRE FEUILLETON

Nous avons fait choisir par un de nos amis qui s'y connaît en fait de littérature, un feuilleton du plus palpitant intérêt et de la plus haute moralité. Nous en conseillons la lecture à toutes nos aimables abonnées et amies du comté de Beauce.

Nous commencerons la publication de ce feuilleton à notre prochain numéro.

Pour aujourd'hui nous donnons à nos lecteurs une excellente historiette cueillie dans un des meilleurs ouvrages du genre publiés en France.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

Billets d'excursion d'aller et retour pour Noël et le Jour de l'An.

Entre toutes les stations sur le réseau et aux points sur les lignes faisant raccordement au Canada et aux stations dans le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, Etat de New-York, ainsi qu'à Détroit et Port Haron.

Prix d'un simple billet de première classe. Les 24 et 25 décembre bon pour revenir jusqu'au 30 décembre, et le 31 décembre et 1er janvier, bon pour revenir jusqu'au 2 janvier.

Prix des billets de première classe et un tiers, les 24, 25, 31 décembre, et le 1er janvier, bon pour revenir jusqu'au 4 janvier 1892.

Aux étudiants et aux instituteurs en Canada seulement (sur présentation de certificats de leur principal), les dates seront prolongées du 9 au 31 décembre ; peuvent revenir jusqu'au 31 janvier 1892.

Pour billets et autres informations, s'adresser à n'importe quel agent de la compagnie.

J. & W. REID, FABRICANTS DE PAPIERS 124, RUE ST-PAUL, QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE—Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à convertir, sec et goudronné. MOULIN AU PONT ROUGE—Pulpe de bois, carton de bois. MOULIN WOODEND A PORTNEUF—Carton d'asbeste pour emballer, pulpe de bois, carton, carton pour boîte. MOULIN A STE-ANNE—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois carton.

Marchands de Papier, Papeteries Papier à tapisser de toutes sortes

— AUSSI —

Guenilles, Amarres, Produits Chimiques, Matériel complet pour la manufacture de papier, vieux métaux, Machineries, Goudron, etc. Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier.

Fonds de marchandise F. X. GINGRAS

De manière à liquider aussi promptement possible le fonds de marchandise de la succession de feu F. X. Gingras. La maison Déchéne & Gingras a décidé de vendre tout son stock de Fourrennes, qui est un des plus beaux et des mieux assortis, de la ville de Québec. Les acheteurs comprendront qu'il y va de leur intérêt de profiter de ce grand avantage. Le public n'aura pas tous les jours une occasion comme celle-là d'acheter à bon marché.

Déchêne & Gingras, 140, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

Annonce du Chapen d'or.

Abonnez-vous à "La Beauce."

" LA BEAUCE "

Le journal de district le plus répandu de la Province.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin à nos ateliers.

Circulaires,

Têtes de Comptes,

Blancs de Billets,

Reçus, Cartes de visite,

Blancs pour Notaires,

Blancs pour Avocats,

Annonces à bon marché,

Programmes,

Réglage, Reliure,

Impressions de luxe,

Impressions de fantaisie,

Lettre de faire-part,

Etc., Etc., Etc.

Si vous voulez faire un bon marché adressez-vous au bureau de

" LA BEAUCE "

RUE PRINCIPALE

STE-MARIE, BEAUCE.

BALMACEDA ANGERS

L'honorable M. Mercier a appris son renvoi d'office avec le plus grand calme. Quand le secrétaire privé de M. Angers lui remit à son bureau le document officiel, il en brisa le cachet, le parcourut à la hâte et dit au porteur du message : "C'est bien ! allez dire à votre maître que je répondrai demain à sa lettre et que j'attendrai devant le peuple dans la personne des nouveaux aviseurs qu'il va se choisir et qui vont prendre la responsabilité de sa conduite."

Ce fier langage est tombé comme un coup de massue sur la tête du secrétaire privé du lieutenant-gouverneur. Il s'inclina respectueusement et partit de suite pour aller rendre compte de sa mission à Balmaceda Angers.

A L'HONORABLE M. MERCIER

La Beauce vient au monde au sein de la crise la plus terrible qui ait jamais passé sur la province de Québec. A cette heure solennelle où tous les conservateurs vont se rue comme des corsaires sur l'hon. M. Mercier pour l'annuler, qu'il nous soit permis à nous, que la crise actuelle a fait naître, de lui offrir nos chaleureuses sympathies. Notre voix n'a pas l'autorité ni l'expérience des journalistes de vieille souche ; mais notre cœur bat pour le dévouement ; notre énergie et notre travail sont au service de la grande cause de l'autonomie provinciale dont M. Mercier s'est toujours montré l'héroïque champion. Dans la mesure de nos faibles ressources nous ferons la lutte à ses côtés : nous la ferons ardente, sans trêve ni merci.

Nous avons confiance que notre œuvre sera utile. Nous la commençons avec l'ardeur que nous inspirent le patriotisme et notre attachement indéfectible aux institutions constitutionnelles qu'un parti politique vermineux cherche à faire crouler.

L'élection de Beauce

Le comté de Beauce n'a pas de représentant à l'assemblée législative depuis la nomination du juge Blanchet à la Cour du Banc de la Reine. Tous les journaux ont auguré à leur manière sur le candidat libéral pour la prochaine élection. Plusieurs noms ont été mentionnés, mais aucun n'a été définitivement reconnu par les chefs du parti.

Le bruit court aujourd'hui que notre vaillant ami le Dr Joe. Godbout, de St-François, qui représente actuellement le comté à la chambre des Communes, résignera son mandat fédéral pour briguer les suffrages comme candidat de M. Mercier, à l'assemblée législative.

Nous ne connaissons pas ce que le Dr. Godbout pense lui-même de cette rumeur et nous parlons nullement en son nom. Cependant, nous croyons que si la rumeur tombait tout à coup dans le domaine des faits accomplis la nouvelle serait extrêmement bien accueillie dans tout le comté de Beauce.

M. Godbout est un gentilhomme dans toute l'acception du mot ; c'est un médecin distingué qui est parvenu à se faire une jolie position dans le monde et qui a aujourd'hui une jolie fortune personnelle. Nous serions heureux pour notre part de voir un citoyen intègre et un caractère indéfectible comme le Dr Godbout entrer à l'assemblée législative. Notre ami pourra rendre au comté bien plus de services comme membre du parlement local qu'à Ottawa.

Dans un prochain numéro nous serons plus en position de donner des détails à ce sujet. En attendant, que notre ami soit convaincu, d'une chose : c'est que s'il a à livrer bataille, dans le comté de Beauce, il aura avec lui toutes les sympathies de "La Beauce".

Si vous voulez publier une annonce avantageuse et dans le comté et à Québec, annoncez dans "La Beauce."

DONC ILS POUVAIENT ATTENDRE

Un homme qui n'a pas souffert de la crise, c'est M. Philippe Landry, l'heureux propriétaire de l'Asile de Beauport. Depuis le sept septembre, le lieutenant-gouverneur a refusé de signer tout mandat d'argent ou d'autoriser tout paiement.

La conséquence a été que M. Mercier n'a pu commencer la construction de la nouvelle école Normale ni les autres travaux publics. Cela a privé des centaines d'ouvriers de travailler pendant l'hiver et de gagner leur pain. Mais M. Angers, qui était d'une si grande sévérité à l'égard des pauvres ouvriers et des colons à qui le gouvernement doit, était bien plus conciliant quand il s'agissait de faire payer un de ses bons amis personnels. C'est ainsi qu'il a signé le 30 septembre dernier un mandat autorisant le paiement de \$30,171.66 à M. Philippe Landry, qui est, pour ainsi dire, l'un des doigts de sa main droite. Le propriétaire de l'Asile de Beauport est un homme riche : mais il ne pouvait attendre pour être payé que le veto de M. Angers eût été levé.

Les ouvriers qui ont travaillé sur les chemins de fer, les cultivateurs qui ont travaillé sur les chemins de colonisation, sont pauvres : donc ils pouvaient attendre.

Tel est le raisonnement qui a forcé le loi dans les hautes sphères de Spencer Wood !

SONT-ILS DES VIERGES

Du Canadien

On fait un crime à ceux qui ont endossé les billets de M. Pacaud, de ce que ces billets ont été payés à même les \$100,000 obtenus de M. Armstrong. Ce reproche ne nous semble pas juste. Celui qui endosse un billet n'est pas obligé de savoir à celui qui le signe trouvera l'argent.

Nous en appelons aux organes de la presse du parti conservateur : n'est-il pas vrai qu'à maintes et maintes reprises ils ont eu recours à ce procédé d'endo sement de billets, pour se procurer les fonds nécessaires à tel ou tel objet politique, dépot de contestation, frais de lutte électorale, etc. Qui de nous, les anciens de la politique, n'a pas joué à ce jeu ? Naturellement, le cash, l'argent bien compté valaient mieux. Mais ça ne se trouve pas toujours sous le pouce. Demandez à tous les ministres !

Ni M. Mercier, ni M. le sénateur Pelletier, ni M. Langelier, ni M. Tarte ne peuvent être tenus responsables de l'opération de M. Pacaud, parce que des semaines avant qu'elle eut lieu, ils ont mis leurs noms au dos de billets dont le produit était destiné à faire des dépot de contestations d'élections.

Certes, on est bien sévère pour les uns et bien indulgent pour d'autres. Le gouvernement du chanoine M. Abbott a-t-il réclamé du Monde l'argent directement pris dans le trésor public au moyen de contrats imaginaires ou frauduleux, pour en faire l'achat d'abord et le maintenir en suite en existence ?

Des \$300,000 que Sir John Thompson reconnaît avoir été dérobés, un chélin a-t-il été demandé à ceux qui en ont eu les bénéfices ?

Le Canadien est en mesure de donner plus de noms propres ou pas propres, aujourd'hui !

Si les endosseurs des billets politiques de M. Pacaud, sont coupables de l'affaire de la Baie des Chaleurs, dont ils ne connaissent pas le premier mot, à laquelle ils n'ont pris aucune part—les membres du cabinet Abbott qui ont fait leurs élections avec l'argent reçu de M. McGreevy, c'est-à-dire des Connolly, sont-ils des Vierges ? Ils étaient, eux, les gardiens du trésor public, ce sont eux qui eurent des années durant des œillères sur les yeux pour ne pas voir, et les mains toujours ouvertes pour recevoir.

Sir Hector a été jusqu'ici le seul mis en cause. Les circonstances l'ont ainsi voulu. Mais il en est d'autres qui ont tenu le sac aux écus et ont pigé à loisir—sachant d'où venait l'argent.

On dit ouvertement à Québec dans les cercles conservateurs que M. Philippe Landry, ex. M. P., recueillera la succession du sénateur Baillargeon.

Abonnez-vous à "La Beauce", journal hebdomadaire aussi bien renseigné que les plus grands journaux de ville.

A nos amis

Nos amis du parti libéral dans le district de Beauce n'auront pas de peine à constater que nous nous sommes imposés bien des sacrifices pour fonder notre journal et assurer son existence sur des bases solides et permanentes. Nous voulons bien espérer qu'ils tiendront compte de ces sacrifices et qu'ils nous donneront un encouragement efficace.

A nos confrères

Nous prions nos confrères de la presse de vouloir bien être assez bons d'échanger avec nous.

Aux Cultivateurs

A nos amis les cultivateurs du comté nous voulons être particulièrement utiles. Nous leur offrirons dans notre prochain numéro et dans les suivants une série d'articles traitant des rapports de la chimie avec l'agriculture, de la chimie agricole, des engrais artificiels, etc. On verra bien remarquer que ces articles seront écrits spécialement pour notre journal, par un chimiste distingué, et non copiés dans des revues agricoles.

POTINS

On vient de retrouver ce quatrain inédit du grand romancier Alexandre Dumas :

Deux choses, ici-bas, me font aimer
le jour,
L'amour, la liberté, seuls trésors
(que j'envie,
Pour l'amour, au besoin, je donne
(mais ma vie ;
Moi pour la liberté, je donnerais
(l'amour.

En Marie Dieu a sanctifié toutes les femmes : les vierges parce qu'elle fut vierge, les épouses parce qu'elle fut épouse ; les veuves, parce qu'elle fut veuve ; les filles parce qu'elle fut fille ; les mères parce qu'elle fut mère.

Une spirituelle épithète pour M. de Lesseps :
Cigit : De Lesseps, mort très vieux ;
Voyageur, il fit bien des courses !...
Il a percé deux isthmes, deux !
On ne dit pas combien de bourses !!

NOUVELLES DE QUEBEC

(De notre correspondant)

Nous sommes enfin en hiver et nous avons toutes raisons de croire que nous allons avoir le change du bel automne dont le ciel nous a gratifiés. Il est tombé dans la nuit de mardi à mercredi environ six pouces de neige.

Les deux commissaires royaux, Baby et Davidson sont arrivés ici mardi à 3 heures. Les journalistes les ont littéralement assaillis. M. Baby, en gentleman qu'il est, nous a bien répondu. D'une manière fort courtoise, il nous a dit qu'il n'avait rien à dire au sujet de la Commission. Il est allé à Spencer-Wood en compagnie du juge Davidson. Tous deux ont été avec le gouverneur de quatre heures à cinq heures. Naturellement, nous ne savons trop ce qui s'est passé là, mais nous croyons pouvoir affirmer que le czar Angers a décidé de rien faire pour le moment contre M. Mercier. M. Angers se sera probablement aperçu à la longue que la grande voix du peuple, si terrible à ses moments de colère, était à la veille de se faire entendre.

M. l'abbé Faguy curé de N. D. de Québec est parti mardi pour New York où il s'embarquera sur la Bourgogne pour se rendre en Europe. Le curé Faguy ira à Rome et il doit se rendre en Palestine.

L'affaire Whelan est de nouveau devant la cour de police depuis hier matin à 10 heures. Rien de neuf jusqu'à présent.

Le directeur était à Québec hier.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Il s'est passé dernièrement à la Chambre des députés en France une scène de la plus haute importance, en même temps que très disgracieuse. M. Floquet ayant eu l'audace d'accuser le saint pontife Pie IX de franc-maçon et d'insulter hideusement la mémoire du défunt pape, les républicains modérés et les monarchistes ont protesté vigoureusement. M. Paul de Cassagnac, un des membres les plus violents du parti royaliste a traité le président Floquet de menteur. Il s'en est suivi un tumulte indescriptible dans lequel on a failli en venir aux coups. M. Floquet a provoqué Cassagnac en duel.

L'entourage du président Carnot travaille à provoquer une crise qui nécessitera la démission du cabinet de Freycinet.

En Angleterre et en Irlande le parti irlandais est fort divisé.

Il n'y a plus entente possible entre les successeurs de l'infortuné Parnell.

CANADA

Tous les journaux de l'Ontario tombent sur Sir A. P. Jaron. C'est pourtant bien celui des collègues de M. Abbott qui à la meilleure apparence !! Les jeunes libéraux de Toronto ont donné un grand banquet à leurs amis de toute la province.

NOUVELLES DE MONTRÉAL

L'excitation est grande ici depuis le moment où est arrivée la dépêche annonçant la démission du cabinet Mercier par M. Auguste Réal Angers. L'ex-premier-ministre a les sympathies du peuple de tout le district, du même peuple qui le rappellera bientôt au pouvoir.

M. Tarte publie tous les matins dans son journal "Le Canadien" des articles vigoureux et admirables sur la situation.

Aux dernières nouvelles le juge Jetté prenait un mieux sensible.

On craint beaucoup ici les effets probables de la longue crise qui vient de se terminer et de la pire qui commence. On en entend de toutes sortes de histoires !

Nouvelles Locales

Nous sommes en hiver depuis mardi. La température est magnifiquement gelée. Nos bons amis du village, les amateurs de chevaux, s'en donneront bientôt à cœur joie en faisant trotter leurs chevaux sur la glace.

Nous sommes croyablement informés qu'il sera prochainement fondé dans notre village deux établissements importants : une manufacture de papier et un atelier d'imprimerie.

Nous avons appris dernièrement avec plaisir une amélioration sensible dans l'état de santé de madame Vre Louis Taschereau, mère de notre ami, M. Georges Taschereau, A. G.

La plupart des maisons d'éducation dans la province accordent cette année huit jours de congé à leurs élèves pendant le temps des fêtes. Nous verrons ainsi bientôt au milieu de nous les enfants de plusieurs de nos concitoyens.

Il y a deux semaines, est décédé en ce village, Monsieur Léon Brochu. Nous avons appris cette nouvelle avec peine. Monsieur Brochu a toujours été un des dévoués amis du parti libéral dans Ste-Marie. La Beauce offre ses condoléances à la famille du défunt.

Pour vos achats de Noël et du jour de l'an, allez voir le stock de fruits et de confiseries de M. Archille Landry, rue Principale.

Marchandises Sèches

BON MARCHÉ

Assortiment très complet à des prix très modérés. Un escompte libéral est accordé pour de l'argent comptant.

JOSEPH JACQUES, MARCHAND, St-Joseph, Beauce.

MAGASIN DU BON MARCHÉ.

P. E. POULIN. P. C. LACASSE. **P. E. POULIN & Cie JOAILLIERS ET OPTICIENS 40. Rue de la Fabrique, 40**

Hardes Faites !!

Nos lecteurs du district de Beauce sont cordialement invités d'aller faire leurs achats de hardes faites au

GRAND UNION CLOTHING Co 124. Rue St-Joseph, St-Roch. QUEBEC.

Assortiment général de pardessus et habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. Coupe perfectionnée fini parfait. prix très minimes.

LACOMBE, D'AUTEUIL & CIE.

IMPRIMERIE NATIONALE DE QUEBEC.

Impressions de fantaisie, Ouvrages sur commandes, Circulaires, Cartes d'Affaires, Blancs pour Avocats, Notaires, etc. Cartes de visites, etc.

LETOURNEAU & LIZOTTE, Ste-Marie, Beauce.

ATELIERS DE VILLE :

44, Rue du Palais, H.-V., Québec.

ELOI PICARD, Entrepreneur-Menusier

Grand avantage offert pour la construction des maisons. Bois de construction de première classe à vendre.

ELOI PICARD, 100, RUE DU ROI, 100 QUEBEC.

Prêts sur hypothèques

P. BOUFFARD, N. P.

Prie le public du district de Beauce de remarquer qu'il a ouvert son bureau au No. 84, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec, et qu'il a actuellement de l'argent à prêter sur hypothèque.

Hotel Ste Marie

Hôtel de première classe, amablement renouvelé. Repas servis à toute heure. Salle d'échantillons. Etable spacieuse. Prix très modérés.

BENJAMIN ROY, Propriétaire.

Kennebec Hotel

RUE COMMERCIALE.

- En face de la Traverse. - Le public voyageur du district de Beauce ne pourrait rien faire de plus avantageux lorsqu'il visite Québec et Lévis que de se retirer au Kennebec Hotel.

Repas à toute heure, table de première classe, liqueurs, cigares de choix. Prix modérés.

JAMES LAWLOR, PROPRIETAIRE

Maison à vendre

Cette maison est située dans le village du Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, près de l'église. Elle est en bon ordre et serait un excellent poste pour tenir une maison de pension, conditions faciles en s'adressant à

P. BOUFFARD, N. P.

84, Rue St-Pierre,

ou à **F. H. BLANCHET,**

57, Rue Buade, Québec.

Eugène Grondin

Assortiment complet de cigares importés, de pipes, et d'articles de fantaisie pour les fumeurs.

Adressez vous au tabacniste fashionable de Québec pour vos cigares de la Havanne.

EUGENE GRONDIN, TABACCONNISTE, 61, Rue Buade, Québec.

LIVRES CANADIENS

L'abbé Casgrain—Montcalm et Lévis, 2 vols.....	\$ 3.00
Laure Conan—A Léveillé et à l'épave.....	50
Félicette—Femmes volantes.....	1.00
Mignault—Code de procédure civile.....	7.00
Dandurand et Lanoué—Droit criminel.....	5.00
Dandurand et Lanoué—Manuel du juge de paix.....	5.00
Girouard—Bills of Exchange.....	5.00
De Bellefeuille—Code civil années 1881.....	10.00

FILTEAU & FRERE, 27, RUE BUADE.

PHARMACIE DU PEUPLE

COINS DES RUES St-Joseph et de l'Eglise.

C'EST à cette pharmacie que vous aurez des médicaments purs et des marchandises de qualité. Articles de toilette et de fantaisie. Parfums, Lubin, Le Grand, Gellé. Poudres de toutes sortes. Prescriptions remplies avec soin et promptement.

Alexandre LaRue, PHARMACIEN-CHIMISTE 191, RUE ST-JOSEPH, 191 ST-ROCH, QUEBEC.

WYSE & Cie,

Imprimeurs, Graveurs et Lithographes

MONSIEUR CLAUDE WYSE, invite le public à aller visiter son établissement

SPECIALITE : Cartes de visites gravées sur cuivre, socaux colorés, cachets d'enveloppes, etc.

WYSE & CIE, 54, RUE GARNEAU, QUEBEC

ÉPICERIES !

Le soussigné invite le public de la Beauce à aller voir son stock

d'Épiceries de Choix, Thé, Café, Conserves, La célèbre bière anglaise Bass Liqueurs, Cigares.

N. BINET, 69, Rue Buade, Québec.

Maison de Santé

Les personnes de la campagne et de la ville, des deux sexes ayant à subir une opération ou à recevoir des soins médicaux pourront avoir une chambre privée à la nouvelle maison de santé des Drs Grondin & Russell, No 30, Côte du Palais. Ces personnes sont libres d'avoir le médecin ou chirurgien de leur choix. Pour information.

S'adresser au **Dr S. GRONDIN, rue du Parloir.**